

**Compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal du vingt-trois mai deux mil dix neuf**

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-trois mai à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué par un pli contenant l'ordre du jour, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Claude SERVAIS, Maire.

**Présents** : Claude SERVAIS – Patricia FERREIRA – Liliane SALSO-GROSSHENNY - Michel LANGLET - Patrick BAKUM - Jacques CARPENTIER - Angélique SEARA – Sébastien CARRARA - Karine BOUDESSEUL - Nadia GARCIA Jérôme DÉHU

**Absent (s) excusé (s):**

Justine BOURDON a donné procuration à Patrick BAKUM  
Marie-France DORÉ a donné procuration à Jacques CARPENTIER  
Mickaël FOUCHÉ a donné procuration à Claude SERVAIS  
**Secrétaire de séance** : Patrick BAKUM

*A l'unanimité, le Conseil approuve le procès-verbal de la séance du 11 avril 2019.*

M. le Maire demande que le point suivant soit ajouté à l'ordre du jour : « Vente de terrains mandat au Maire », le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte que ce point soit ajouté.

**Vente de terrains : mandat au Maire**

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de mettre en vente les terrains situés rue du Général de Gaulle lieudit « La Sablonnière » afin que soit réalisé un lotissement ainsi qu'un bâtiment pour commerce. Il indique qu'il a une proposition d'un promoteur immobilier et souhaite donc avoir mandat pour négocier le prix.

*Après discussion, le Conseil Municipal demande à M. le Maire de trouver, pour le moins, un autre promoteur afin de faire jouer la concurrence et lui donne mandat pour engager les négociations.*

**CC2V : Transfert des compétences eau et assainissement**

M. LANGLET indique que le Conseil Municipal a déjà délibéré en janvier sur ce point. Don't act ! Ce point est donc retiré !

**CC2V : répartition des sièges de l'organe délibérant**

La commune doit délibérer avant le 31 août sur le nombre de délégués issus des communes de la CC2V qui devront être élus suite au renouvellement des conseils municipaux en 2020. En effet, la loi prévoit pour notre intercommunalité 32 sièges. A ce jour, nous en comptons 40 et il est nécessaire de mettre en place un accord local pour continuer à avoir ce même nombre. M. le Maire demande l'avis du conseil sur le nombre de délégués qu'il souhaiterait avoir auprès de la CC2V, sachant que cet accord pour les 40 sièges doit recueillir l'approbation de la moitié des conseils délibérants représentant les 2/3 de la population totale de la CC2V, ou les 2/3 des conseils municipaux représentant la moitié de la population.

*Après discussion, le Conseil Municipal valide la mise en place d'un accord local réservant 2 sièges à Tracy le Val.*

**Décision modificative n°1 : avance sur marché de travaux**

M. le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de faire une décision modificative au budget primitif 2019.

**Section d'investissement :**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) – Opération	Montant	Article (Chap.) – Opération	Montant
2151 (041) : Réseaux de voirie	+26 500,00	238 (041) : avances versées	+26 500,00
2151 (21)-030 : Réseaux de voirie	- 26 500,00		
238(23)-030 : avances versées	+26 500,00		
<b>Total</b>	<b>26 500,00</b>	<b>Total</b>	<b>26 500,00</b>

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les virements de crédit ci-dessus.*

**Contrat Parcours Emploi Compétence (PEC)**

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de créer un emploi à temps complet pour un Parcours Emploi compétences à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019. Il précise que la durée du contrat est de 12 mois renouvelable 1 fois, le taux de prise en charge par l'Etat est de 45% sur les 20 premières heures. Ce recrutement est destiné à remplacer le départ d'un agent en fin de contrat.

*Après discussion, le Conseil Municipal, avec 13 voix pour et 1 voix contre (M. Jacques CARPENTIER) décide d'ouvrir un poste pour un contrat PEC.*

### Renouvellement bail de chasse

M. le Maire informe les membres du Conseil qu'il convient de modifier le bail de chasse en y faisant apparaître le nom du nouveau président, les accords du bail restent inchangés. M. le Maire indique également qu'il a été contacté par EDP R France, société d'électricité portugaise ayant une antenne en France pour pouvoir installer une centrale photovoltaïque dans la carrière des Rosettes. Une étude de faisabilité et d'impact devra être réalisée. Il précise que cet endroit est, aujourd'hui, une réserve pour les chasseurs. Ayant entendu cette proposition, le Conseil Municipal demande à M. le Maire de solliciter également ENEDIS afin de pouvoir faire un comparatif sur les offres.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la modification du nom du président de chasse sur le bail.*

### Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) pour ouvrages de distribution de gaz :

M. le Maire propose au Conseil Municipal de prendre une délibération afin de percevoir la RODP pour les ouvrages de distribution de gaz comme cela se fait pour EDF et France Telecom pour leurs ouvrages respectifs. Il précise que la redevance est de 208,37€ pour 2019.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte de percevoir la RODP pour les ouvrages de distribution de gaz.*

### Installation de cave urne

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a fait établir des devis pour l'installation de cave urne au cimetière ainsi que pour l'aménagement du jardin du souvenir pour le recueillement des cendres. Il indique les tarifs suivants :

- Ets Blase- Langlois pour un montant de 7 994,00€ TTC
- SBT Columbariums pour un montant de 7 384,32€ TTC

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, mandate M. le Maire de demander aux Ets Blase-Langlois de faire un geste en s'alignant sur le devis de SBT Columbariums. Dans le cas contraire, il décide quand même de retenir les Ets Blase-Langlois pour un montant de 7 994,00€ TTC considérant que cette société est de Tracy.*

### Convention de partenariat pour les ALSH avec l'association TRASSO

M. le Maire indique que l'Association TRASSO souhaite passer une convention avec la commune pour l'accueil aux ALSH des enfants de Tracy le Val. Il indique que le coût est de 12 € par journée/enfant.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, reste sur ses positions en rappelant que les ALSH de Tracy le Val sont organisés par la CC2V et décide de ne pas signer cette convention avec l'Association TRASSO.*

### Festivités : sortie à Berck-sur-Mer et repas citoyens du 13 juillet

M. le Maire indique que la commission des fêtes a retenu la proposition d'un voyage à Berck-sur-Mer le 6 juillet 2019, une caution de 10€ par participant sera demandé lors de la réservation et sera restituée le jour du départ. Aucun remboursement ne sera fait pour les personnes non présentes au moment du départ sauf si elles disposent d'un certificat médical.

La commission propose également d'organiser le 13 juillet une paëlla à la salle des fêtes. Une participation sera demandée : 12 € par personne à partir de 8 ans, 6 € pour les 3 /7 ans et gratuité pour les – de 3ans.

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les propositions de la commission des fêtes.*

### Rue du Général de Gaulle : marquage au sol

Suite à la réfection des trottoirs rue du Général de Gaulle, M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de créer des places de stationnement sur la chaussée.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la proposition de M. le Maire*

### Questions diverses :

***Demande de subvention de la Tracythèque :*** M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'une demande de subvention d'un montant de 3 000 € de la Tracythèque de Tracy le Mont pour l'achat de livres et pour financer les contes d'automne.

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder une somme de 450 € pour l'achat de livres.*

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h30. Fait et délibéré au jour, mois, an susdits.

Patrick BAKUM

  
Secrétaire de séance



Claude SERVAIS

  
Maire